

شبكة تونس للحقوق و الحريات و الكرامة  
RÉSEAU TUNISIE DU DROIT, LIBERTÉ ET DIGNITÉ



GENEVE LE 8/09/2013

A  
L'ATTENTION  
DE MONSIEUR LE PROCUREUR  
DE LA COUR PENALE INTERNATIONALE  
(unité des informations et des éléments de  
Preuve)  
Boîte postale 2500 c m La Haye  
Pays-Bas

**Objet :dénonciation des crimes contre l'humanité en Tunisie**

Monsieur le procureur de la cour pénale internationale,  
J'ai l'honneur, en tant que citoyen tunisien et sur la base de mes activités associatives en tant que Président de « Tunisie Réseaux de Droit, Liberté et Dignité » et « l'Observatoire National de Protection du Consommateurs et Contribuable » et en considérant les attributions de la cour en matière de crimes contre l'humanité et le droit de tout individu ou association de dénoncer les violations des droits de l'Homme et les crimes contre l'Humanité, de vous soumettre des faits que je considère comme des crimes contre l'Humanité perpétrés en Tunisie par les activistes du groupe salafiste d'« Ansar al Chariaa » et de la Ligue Nationale de Protection de Révolution, avec la complaisance du parti islamiste intégriste au pouvoir « Ennahda »

# شبكة تونس للحقوق و الحريات و الكرامة

RÉSEAU TUNISIE DU DROIT, LIBERTÉ ET DIGNITÉ



## 1. Présentation des faits

- Dès les premiers jours de travail du gouvernement islamiste, sous la direction de Hamadi Jbabali, on a remarqué des phénomènes bizarres comme des attaques et des agressions physiques contre des artistes, des journalistes, des intellectuels, des politiques libéraux et des femmes non voilées menées par d'anciens criminels et délinquants appartenant à des mouvances islamistes et à la Ligue de Protection de Révolution . Malgré la dénonciation publique de ces groupes et ces actes, le pouvoir publique n'a pas voulu agir et les juges n'ont même pas ouvert des enquêtes judiciaires et n'ont pas donné suite aux plaintes déposées par des personnes et des associations afin de mettre un terme à l'impunité de ces groupes.
- le 9/4/2012, lors de la célébration de la Fête Nationale des Martyrs, l'opposition politique et la majorité de la société civile ont organisé une marche pacifique à travers la rue principale de la capitale nommée « Habib Bourguiba », les manifestants ont été violemment attaqués par les forces de police assistées des activistes de la Ligue de Protection de la Révolution qui ont échappé aux poursuites pénales!!!!
- A peine quelques jours après les événements du 9 avril, 150 hommes et femmes de théâtre ont été attaqués et agressés par les groupes d'« Ansar al Chariaa » au centre de Théâtre National lors de la célébration de la Journée Nationale de théâtre. Sachant que la distance entre le Ministère de l'Intérieur et le Théâtre National est de 100 mètres (!!), malgré la proximité, les forces de police ont limité leur intervention à l'observation passive des événements. Il faut signaler que, lors de la même journée « Ansar al Chariaa » a organisé un meeting en face du Ministère de l'Intérieur, lors de ce meeting, le prédicateur « Bou Sarrsar » a appelé publiquement au meurtre de l'ancien Premier Ministre et chef du parti de l'opposition « Nidaa Tounes » EL BEJI CAID ESSEBSI!!! Une semaine après ce meeting, ce prédicateur a été «récompensé » par le

# شبكة تونس للحقوق و الحريات و الكرامة

## RÉSEAU TUNISIE DU DROIT, LIBERTÉ ET DIGNITÉ



Ministre des Affaires Religieuses, connu pour son appartenance au courant religieux intégriste « Salafiaa Wahabiaa », en étant nommé responsable national des prédicateurs!!!! La plainte déposée contre ce prédicateur a été suspendue quelque temps par le Ministre de la Justice, Noureddine Bhiri, qui appartient au même parti islamiste Ennahda. Ce Ministre détient des dossiers de corruption de l'aire Ben Ali contre des juges et les utilise à des fins politiques.

- le 13 MAI 2013, des centaines d'activistes d'« Ansar al Chariaa » ont appelé, devant la synagogue de la capitale, au meurtre et bannissement des juifs, considérés comme « ennemis de Dieu », malgré la gravité de l'affaire le gouvernement n'a pas jugé bon de les rappeler à l'ordre.
- pendant le mois de juin 2012, le centre d'exposition d'art, « Al Abdellia », qui abritait une exposition artistique, a été attaquée par un groupe de salafistes d'« Ansar al Chariaa » et de la Ligue de Protection de la Révolution qui ont détruit une grande partie des œuvres en mettant le feu au sein des locaux, prétextant que cette exposition portait atteinte au sacré. Le pouvoir public, représenté par les Ministres de la Culture, de l'Intérieur et des Affaires Religieuses, a jugé que certains tableaux exposés portaient atteinte au sacré!!!!
- après la révolution, des groupes de mouvances islamistes intégristes ont envahi la Faculté des Lettres de Mannouba pour imposer le droit du port « du niquab » (voile intégral) pour quelques étudiantes salafistes, ce que le doyen a refusé durant les cours et les examens. M. Habib Kazdaghli, doyen de ladite faculté, a été agressé, menacé de mort et accusé à tort d'avoir giflé deux étudiantes « niquabées ». Le pouvoir public et les députés d'Ennahda au sein de la constituante ont soutenu les salafistes contre le doyen qui a été qualifié d'appostat, ce qui a permis sa traduction devant les juges de Mannouba en tant qu'accusé, alors que les violences perpétrées par les intégristes islamistes dans la faculté ont été passées sous silence.

# شبكة تونس للحقوق و الحريات و الكرامة

## RÉSEAU TUNISIE DU DROIT, LIBERTÉ ET DIGNITÉ



- le 5/8/2012, lors de l'organisation par notre association d'une conférence à Kairouan sur la « tolérance dans l'islam », avec la participation de plusieurs personnes de différents courants, une milice d'intégristes appartenant à Ennahda et à Ansar al Chariaa a agressé les conférenciers sous prétexte qu'ils refusaient la présence du penseur YOUSSEF SEDIK, intellectuel connu, qualifié par eux comme ennemi de Dieu, et malgré la scène d'agression diffusée partout, montrant les agresseurs à visage découvert, comme d'habitude l'affaire est restée sans suivi. Devant un pouvoir public transigeant et la banalisation de tels actes, ces groupes ont fini par croire à l'impunité et ont commencé à parader et menacer tous ceux qui ne partagent pas la même idéologie, menaces contre Olfa Youssef, Mohamed Al Talbi, Youssef Seddik, Hamma Hammami, ... .  
Le pouvoir a permis à des prédicateurs extrémistes, venus de l'orient à prêcher un islam rigoureux et extrêmement violent qui n'a rien à voir avec les valeurs de tolérance connues dans nos contrées. Par exemple, Wajdi Ghanim qui prône l'excision des femmes!!!!  
M.Bhiri, Ministre de la Justice, a chargé des prédicateurs intégristes, tels que Béchir Belhassen et Adel Almi, de prêcher dans les prisons tunisiennes.
- le 14/9/2012, des groupes d'Ansar al Chariaa avec l'accord préalable du président du parti Ennahda, Rached Ghannouchi, ont défilé devant l'ambassade des Etats-Unis en Tunisie pour protester contre un film américain, jugé diffamatoire contre le prophète Mohamed, et devant la gestion catastrophique de la manifestation par le Ministère de l'Intérieur, ces groupes ont saccagé l'ambassade, ont volé du matériel et détruit des voitures. Les responsables de ce saccage ont été jugés et ont profité d'un jugement très clément (prison avec sursis) au contraire du chanteur Weld 15, condamné à 2 ans d'emprisonnement pour une chanson en première instance. Ces groupes ont toujours joui de la complaisance du parti au pouvoir Ennahda qui les utilise comme bras armés contre ses opposants et pour ménager et adouber l'électorat salafiste.
- le financement de ces groupes de mouvances islamistes extrémistes et les

# شبكة تونس للحقوق و الحريات و الكرامة

## RÉSEAU TUNISIE DU DROIT, LIBERTÉ ET DIGNITÉ



Ligues de Protection de la Révolution est assuré par un tissu associatif créé et géré par Ennahda et financé par des dons venus de l'étranger, Arabie Saoudite et Qatar en tête. Cette manne financière leur permet d'exercer des activités pseudo-humanitaires afin de recruter des adhérents, d'asseoir leur idéologie et créer des réseaux dans le but d'envoyer des jeunes tunisiens pour le djihad en Syrie, au Nord Mali,...

- Ces mêmes mouvances islamistes, dont Ansar al Chaaria et la Ligue de Protection de la Révolution (le cas Lotfi Nagguedh) sont impliquées dans l'assassinat des figures politiques Chokri Belaid et Mohamed Brahmi. Des groupes armés issus d'Ansar al Chaaria se sont réfugiés sur le Mont Chaambi et ont attaqué l'armée tunisienne, tuant 12 soldats et deux policiers, puis mutilant les corps de façon barbare.
- Une vidéo partagée sur les réseaux sociaux montrait M. Rached Ghannouchi en train d'expliquer à un salafiste que l'armée tunisienne et le ministère de l'intérieur ne sont pas encore « garantis » et qu'il faut attendre le moment de les avoir en poche pour commencer à « bouger ». Ceci et les nominations de hauts responsables entièrement voués à Ennahda dans le ministère de l'intérieur et les postes important dans l'état prouvent que le parti islamiste Ennahda avec ses alliés salafistes cherchent à asseoir leur domination sur l'état afin de proclamer la Chaaria et mettre ses opposants devant le fait accompli.

## 2. Notre demande

Suite à l'établissement des faits que nous venons de nommés, nous vous demandons, M. le Procureur, d'engager des poursuites à l'encontre de :

- Saïfe Eddine ben Hassine connu sous le nom de Abou Yedh, chef de la mouvance Ansar al Chariaa pour assassinat de Chokri Belaid, Mohamed Brahmi et les soldats tunisiens
- Kamel Gadhgadhi en tant qu'exécutant de l'assassinat de Chokri Belaid

# شبكة تونس للحقوق و الحريات و الكرامة

## RÉSEAU TUNISIE DU DROIT, LIBERTÉ ET DIGNITÉ



- Boubaker al Hakim en tant qu'exécutant de l'assassinat de Mohamed Brahmi
- Mohamed Maalej, ex-président de la Ligue nationale de Protection de la Révolution, et ses acolytes, le responsable de la ligue et du parti d'Ennahda et du Congrès pour la République, qui ont appelé au lynchage de Lotfi Nagguedh à Tataouine
- Rached Ghanouchi, président du parti d'Ennahda qui a protégé les milices en leur donnant la protection de l'état, pour complicité d'assassinat et crimes contre l'Humanité, appel à la haine, incitation à la violence
- Habib Ellouz, Abdelatif al Maki, Noureddine el Behiri, membres du parti d'Ennahda pour complicité d'assassinat, appel à la haine, incitation à la violence.
- Ali Larayedh, Premier Ministre et ex-Ministre de l'Intérieur, complicité d'assassinat, blessures et mutilations de manifestants (tirs de chevrotine), assistance à un terroriste (Abou Yedh)
- Nourredine el Khadmi, Ministre des Affaires Religieuses, complicité de meurtre, incitation à la violence, appel à la haine. Les services de son ministère ont toléré et encouragé le discours haineux des salafistes.
- Mehrez Zouari, directeur des Services Spéciaux, complicité d'assassinat, il a créé un service de police parallèle, fourni une aide logistique à des terroristes
- Walid el Bannani, membre d'Ennahda, association de malfaiteur, trafic d'armes, appel à la haine
- Sahbi Atig, membre d'Ennahda, appel à la haine, incitation au meurtre : lors d'un discours, il a appelé à lynché toute personne qui s'oppose au gouvernement
- Imed Daimi, secrétaire général du CPR, conseiller du Président, complicité de meurtre et appel à la haine : il soutient les Ligues de Protection de la Révolution (les a accueillis au Palais Présidentiel) malgré leur implication dans des violences et le lynchage de Lotfi Nagguedh

# شبكة تونس للحقوق و الحريات و الكرامة

RÉSEAU TUNISIE DU DROIT, LIBERTÉ ET DIGNITÉ



MONSIEUR LE PROCUREUR,

Devant l'impossibilité d'intenter un procès équitable en raison de l'absence totale d'une justice impartiale en Tunisie et un ministère public totalement dressé pour servir un parti politique, je me tourne vers vous afin de rendre justice à notre peuple qui souffre d'une dictature naissante.

MONSIEUR LE PROCUREUR,

Ma requête sera obligatoirement en face de difficultés d'ordre juridiques et politiques mais je suis confiant que le bon sens et la volonté d'affirmer les valeurs universelles de la justice prendront le dessus.

Je vous prie, Monsieur le Procureur, d'agréer mes salutation les meilleures.



Abdeljalil Dhahri

COPIES POUR INFORMATIONS À :

- Monsieur le secrétaire général des Nations-Unies
- Monsieur le Haut-Commissariat des Droits de l'Homme
- Monsieur le Président du Conseil de Sécurité
- Monsieur le Président de l'Assemblée générale des Nations-Unies
- Monsieur le Président de la cour européenne des Droits de l'Homme
- Messieurs les ambassadeurs des états